



Majoration des frais de succession

Par **basoi**, le **17/04/2019** à **21:51**

peut on se retourner contre un notaire qui n'a pas ouvert une succession dans les délais légaux, ce qui entraîne une majoration des frais de succession.

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **basoi**, le **18/04/2019** à **07:45**

bonjour peut on se retourner contre un notaire qui n'a pas ouvert une succession dans les délais légaux, ce qui entraîne une majoration des frais de succession. Merci de votre compréhension.

Par **morobar**, le **19/04/2019** à **08:12**

Bonjour,

Si vous parvenez à mettre en cause l'impéritie de ce notaire, vous pouvez lui demander de déclarer un sinistre couvrant ce préjudice.

Il va falloir contacter dans un premier temps la chambre de notaires.